



Caution non rendu par proprietaire

Par **la_mini_miss_59**, le **25/05/2011** à **10:42**

Bonjour,
bonjour ,

je vous contact car j'ai effectué l'état des lieux de mon appartement le 13/05/2011 mon ancien propriétaire n'avait pas son chèque pour me rendre ma caution de 730 € + les 5 jours en plus de mon loyer pour un total caution + jours en plus de 791 €, il a donc fait une lettre en stipulant qu'il allait me l'envoyer par voie postale sous 15 jours, les jours arriveront à terme le 28/05/11 à ce jour je n'ai toujours pas de chèque et de plus mon ancien propriétaire esquive tout contact quand je l'appelle pour savoir si il a fait le nécessaire j'ai son répondant j'envoie des textos sans réponse et j'ai également envoyé des emails sans résultat. merci de me dire quelle sont mes recours car 791 € c'est une somme que je ne peux pas laisser passer et surtout qui me gêne.

Par **vanceslas**, le **25/05/2011** à **19:17**

Bonjour savoir que votre propriétaire a deux mois pour vous restituer le dépôt de garantie donc il peut attendre le 13 juillet

Par **la_mini_miss_59**, le **25/05/2011** à **22:39**

arf merci et si ds 2 mois j'ai tjrs rien kel sont mes recours

Par **corimaa**, le **25/05/2011** à **22:58**

Si dans 2 mois vous n'avez pas la restitution de votre depot de garantie, vous lui envoyez une LRAR de mise en demeure lui demandant de le faire dans les plus brefs delais.